

Conditions générales

1. Locataire

La location est personnelle et ne peut-être transmise à un tiers. Le non respect de cette clause entraînerait la résiliation immédiate du présent contrat.

2. Règlement

Le règlement de la location s'effectue uniquement par prélèvement automatique et ce le 5 de chaque mois. Si la location débute en cours de mois, le loyer de la fin de ce mois sera calculé au prorata temporis et sera prélevé avec le premier loyer le mois suivant.

Si malencontreusement le compte à prélever n'était pas approvisionné le jour du prélèvement ou si pour toutes autres raisons celui-ci ne peut-être effectué, la banque du loueur applique 17.5€ de frais de rejet qui sont partagés entre locataire (10€) et loueur (7.50€). Dans l'intérêt de tous, il est donc toujours préférable, en cas de difficultés financières temporaires de faire suspendre un prélèvement en contactant le loueur avant la fin du mois plutôt que de payer des frais de rejet. Après chaque rejet, le locataire est personnellement contacté par email en vue du prélèvement du mois suivant.

3. Durée

Les locations sont mensuelles. Toutefois, une première période de location trimestrielle est due intégralement quel que soit le moment de résiliation du contrat. La location se poursuit pendant les vacances scolaires.

4. Résiliation du contrat

Après la période initiale de 3 mois, le présent contrat peut-être résilié à tout moment par les deux parties, mais tout mois commencé est dû. Même si les prélèvements passent le 5 du mois, ils sont programmés le dernier jour du mois précédent. Si l'instrument n'est pas rendu à cette date, la location est considérée comme reconduite pour le mois d'après.

La résiliation du contrat n'est effective que lorsque l'instrument est de retour à l'atelier. Les deux parties (ou leur représentant) sont invités à signer sur le contrat initial la mention « rendu le » suivie de la date de restitution. En cas de litige, seul le tribunal de grande instance de Nice est compétent.

5. Révision des loyers

Chaque année, au premier janvier, le montant du loyer peut être révisé par le loueur et ce dans la limite de 10%, sauf en cas d'une augmentation supérieure du coût de la vie calculée sur la base de l'indice INSEE.

6. Assurance

Les instruments loués ne sont pas assurés. Le locataire doit donc vérifier que l'instrument qu'il loue est assuré de son côté (assurance scolaire, habitation, RC,...).

7. Achat suite à la location

En cas d'achat d'un instrument, les loyers versés seront déduits du prix d'achat (au maximum un semestre de location).

8. Entretien de l'instrument :

Il est interdit de réparer l'instrument ou de le nettoyer avec des produits vendus en droguerie ou dans le commerce. Toutes les réparations devront être effectuées dans notre atelier. Il est interdit de laisser les étuis ou housses à disposition des animaux de compagnie.

Avant chaque nouvelle location, le loueur remet l'instrument en état, dès lors les éventuels remplacements de ses accessoires sont à la charge du locataire (cordes, mèche,...).

La colophane ainsi que les coussins (pour les violons et altos) ou planche (pour les violoncelles) sont en sus de la location.

9. Changement d'instrument

Le changement de taille (ajustement à l'enfant utilisateur) en cours d'année est compris dans la location et n'entraîne aucune augmentation de prix. Il est cependant nécessaire de prévenir au moins 15 jours à l'avance.

10. Caution

Il est plus demandé un chèque de caution. La location est basée sur un échange de confiance

11. Entretien gratuit

A chaque anniversaire du contrat, ou quand le locataire l'estime nécessaire, l'instrument peut-être apporté au loueur pour une révision gratuite.

12. Adresse et renseignements fournis

Le locataire s'engage à signaler au loueur tout changement d'adresse, de téléphone, de numéro de compte en banque ou des renseignements qu'il a fournis au loueur. En cas de changement non signalé entraînant des difficultés de communication entre loueur et locataire, surtout en cas de rejet, il y a risque d'encaissement du chèque de caution